

**LE PHENOMENE DE L'IMMIGRATION ET LES  
PROBLEMATIQUES DE L'INTEGRATION DANS LE  
CONTEXTE EUROPEEN**

Service Social des Etrangers d'Accueil et de Formation asbl

Rue de la Croix, 22 – 1050 Bruxelles

Tél. : 00/32/2/649.99.58 – Fax : 00/32/2/646.43.24 – E-mail : sseaf@brutele.be

## TABLE DES MATIERES

Introduction	3
Les mouvements migratoires depuis le XVIème Siècle	4
Les conséquences des migrations	6
Aspects juridiques	7
a) Evolution historique	7
b) Le droit international actuel	10
Aspects sociologiques	16
Aspects politiques	20
L'intégration	26
a) Les mécanismes de l'intégration	26
b) L'intégration scolaire	32
Conclusion	41

## **INTRODUCTION: L'IMMIGRATION DANS L'HISTOIRE**

Depuis l'aube de l'humanité, les populations se sont déplacées, d'un pays à l'autre, d'un continent à l'autre. Elles se sont déplacées parfois pour quelques temps, parfois pour toujours, parfois isolées, parfois en groupes. Certaines migrations ont pris de très grandes proportions.

Les causes de ces migrations sont nombreuses : catastrophes naturelles, changements climatiques, épidémies, invasions, conquêtes, guerres, persécutions politiques ou religieuses, la recherche de moyens d'existence, d'un travail, etc.

Ces mouvements migratoires ont provoqué la fusion de peuples différents, le métissage a fait naître de nouvelles cultures, de nouvelles civilisations, souvent au dépend des peuples conquis.

Il y a des peuples qui ont survécu aux tentatives d'exterminations et aux persécutions, qui conservent leur culture et l'espoir de retrouver le pays perdu. Il y a les peuples qui ne veulent pas mourir, qui luttent pour préserver leur identité et le souvenir de leur histoire. Le prix payé pour conserver cette identité a toujours été très lourd: persécution, rejet, enfermement dans des ghettos, génocides.

Au cours des siècles, la naissance des empires et la constitution des états ont fait apparaître la nécessité de contrôler les migrations, de déterminer des règles et d'établir des lois pour faciliter la liberté du commerce et préserver en même temps "l'intégrité nationale" et la sécurité de l'Etat.

Avec l'industrialisation, les flux migratoires se sont considérablement développés et spécialisés (recrutement par secteurs économiques : mines, bâtiment, sidérurgie). Le contrôle de l'immigration fait désormais l'objet d'une politique très affinée, visant à sauvegarder les intérêts économiques des Etats. Pour des raisons démographiques, on a vu apparaître la nécessité d'élaborer des politiques d'intégration des immigrés qui sont d'ethnies et de cultures différentes.

## Les mouvements migratoires depuis le XVI<sup>ème</sup> siècle

Dans l'histoire moderne des phénomènes migratoires, on distingue 4 phases:

- De 1500 à 1800, c'est la période de l'essor commercial de l'Europe, qui stimule les contacts et les flux migratoires vers l'Amérique, l'Afrique et l'Asie.
- De 1800 à la première Guerre Mondiale, c'est la période du développement industriel, qui provoque le déplacement d'environ 50 millions d'européens vers les Etats-Unis, le Canada, l'Australie et la Nouvelle Zélande. Ce sont surtout des Italiens et des Anglais, mais aussi des Espagnols, des Portugais, des Norvégiens, des Suédois. C'est également la période des migrations internes des zones rurales vers les centres industriels.
- De 1915 à 1945, après un temps d'arrêt dû à la guerre, les flux migratoires sont composés principalement d'européens qui se réfugient en Amérique.
- De 1945 à nos jours, les migrations deviennent un phénomène global. De plus en plus de pays sont concernés. Les déplacements se mondialisent. D'où la thèse selon laquelle on serait en train de passer d'un modèle résidentiel à un modèle néo-nomade.

Du point de vue géographique, on constate que les migrations se mondialisent et renforcent le phénomène de la métropolisation.

On distingue quatre zones géographiques d'immigration: l'Amérique du Nord; l'Europe Occidentale, la région du Golfe Persique et du Moyen-Orient; l'Asie Orientale.

Il y a actuellement environ 120 millions de personnes qui se déplacent dans le monde ; dont :

- réfugiés :  $\pm$  20 millions
- déplacés (hors champ d'application de la Convention de Genève) :  $\pm$  30 millions
- regroupement familial :  $\pm$  30 millions
- travailleurs :  $\pm$  40 millions

C'est à la fois beaucoup (7<sup>ème</sup> peuple du monde !) et très peu (2% de la population mondiale).

Dans l'Union européenne, il y a 15 millions d'étrangers, dont  $\pm$  4% sont ressortissants d'Etats tiers ! (extra-communautaires)

Les migrants dans l'Union Européenne étaient au nombre de 17.235.800.

500.000 de ces migrants étaient des ressortissants d'un autre pays de l'Union, soit 21% et 12.000.000 étaient des extra-communautaires. Les pays qui ont accueilli le plus d'immigrés sont l'Allemagne (40%), la France (21%) et le Royaume Uni (12%).

Le bilan migratoire (soit la différence entre deux recensements de population moins l'accroissement naturel des naissances) est positif. En d'autres termes, l'accroissement des migrations est constant!

On classe les migrations selon qu'elles sont

- spontanée (libre choix) ou forcée (contrainte, provoquée : cas des réfugiés)
- selon le lieu (migrations intérieures ou migrations extérieures): ex. ressortissants de l'Union européenne / extra-communautaires
- selon la durée : migrations temporaires (flux à gérer) ou permanentes (résidents à gérer)

## **Les conséquences des migrations**

### ***Point de vue économique :***

Pour le pays d'accueil, l'immigration a un effet positif car il y a apport d'une main-d'œuvre prête à l'emploi. Mais elle revêt également des aspects négatifs car il y a une population à gérer. Par ailleurs, l'envoi d'argent vers le pays d'origine a un impact sur le taux de change dans le pays d'immigration.

Pour le pays d'origine, l'immigration est positive par l'envoi d'argent aux familles. Cependant la baisse de main-d'œuvre disponible dans ces régions entrave tout effort de relance économique.

### ***Point de vue social***

Dans le pays d'accueil, l'accroissement des minorités ethniques engendre des phénomènes de racisme et de xénophobie. D'autre part, dans le pays d'origine, la baisse de la population tend à réduire les conflits sociaux et à stabiliser les pouvoirs politiques.

### ***Point de vue juridique***

L'immigration entraîne pour le pays d'accueil le développement et la modification du droit de la circulation des personnes et d'autres branches du droit influencées par la présence d'étrangers (Droit de l'Homme, Droit International Privé, Droit familial, Droit social et administratif, Droit pénal). Exemple : Modification des règles de conflit de loi en fonction de la qualité des migrations (pour les migrants stabilisés, on applique la loi de la résidence, pour les migrants en mouvement on applique la loi nationale).

## ASPECTS JURIDIQUES

### a) Evolution historique

#### *L'Edit de Caracalla*

On peut considérer cet Edit comme formant le début du Droit International Privé.

A la fin de l'Empire romain, l'Edit de Caracalla accorde la citoyenneté romaine à tous les habitants de l'Empire romain. De nombreuses questions se posent alors: Qui sont les peuples sous la domination romaine? Que faire s'ils étaient régis par d'autres lois ? Que faire lorsqu'ils avaient d'autres droits ? Que faire des relations commerciales entre commerçants de villes où fonctionnent des droits différents? Le Droit International Privé explique à la fois le "Lex rei sitae" (la loi du lieu où se situe le bien) et de la loi nationale des parties (pour les questions personnelles).

#### *La Charte de Marguerite de Constantinople, Comtesse de Flandres*

Cette Charte date de 1252, et règle les conflits entre marchands étrangers : ils auront le privilège d'être jugés par le même tribunal que les marchands autochtones.

#### *Les contraintes aux personnes*

Le premier texte qui organise une contrainte remonte au Concile de Latran en 1215: "Afin d'éviter que des Chrétiens aient des rapports sexuels avec eux, Juifs et Sarrasins seront distingués par leurs vêtements". A la fin du même siècle, un mandement de Philippe le Bel du 18 juin 1294 au Sénéchal de Beaucaire lui enjoint d'installer les Juifs de la ville dans un quartier séparé "ad scandala evitanda".

L'institution du ghetto laisse subsister une précarité permanente. Une crise ou un caprice du Prince suffisent pour expulser tous les habitants du ghetto. Elle durera pourtant jusqu'au XIXe siècle.

L'Allemagne nazie planifia et réalisa une renaissance accélérée du ghetto afin de constituer une étape commode avec l'intention d'exterminer le peuple juif.

### ***Ordonnances de la Principauté de Liège***

Il s'agit de 16 ordonnances prises par les Princes-Evêques de Liège de 1654 à 1740. A cette époque, la pauvreté et les guerres avaient jeté sur les routes de nombreuses personnes qu'on qualifiait de "sans statuts" (vagabonds, bohémiens, égyptiens, sarrasins). Ces ordonnances interdisaient l'accès de ces personnes à la cité de Liège et aux villes et villages sous son autorité. Elles stipulaient l'arrestation, la fustigation et la marque d'infamie. Des amendes et, en cas de récidives, le bannissement de ceux qui les hébergeaient. A cette époque, il fallait obligatoirement disposer d'une "lettre de cachet" pour se déplacer, c'est à dire une attestation de la Cour de Justice ratifiée par le Curé du lieu. La "lettre de cachet" devait être présentée à toute réquisition.

### ***Le Décret du 23 Messidor de l'an III***

Sous l'Empire napoléonien, le décret du 23 Messidor de l'an III (13 juillet 1795) octroie à la police et à la commune la compétence du contrôle des étrangers résidant sur le territoire. Des mesures devaient être prises s'il s'agissait de citoyens d'un pays ennemi. Ceux-ci devaient être munies d'un passeport et devaient se présenter à la commune pour signaler leur présence. La commune était tenue de signaler la présence de ces personnes à la Sûreté de l'Etat qui avait autorité pour décider de l'octroi ou du refus de séjour.

En outre, le décret prévoyait, en son article II, l'autorisation de séjour aux étrangers qui habitaient sur le territoire depuis plus de deux ans et qui pouvaient apporter la preuve qu'ils n'entretenaient plus de rapport avec le pays ennemi, ou qui étaient mariés à un autochtone.

### ***Les législations nationales au 19<sup>e</sup> siècle***

Au cours du 19<sup>ème</sup> Siècle, la naissance des nationalismes et l'ère de l'industrialisation stimulent le développement du droit des étrangers, influencé par deux soucis majeurs : la sécurité interne et externe, l'intérêt économique du pays.

Les idéologies réformatrices inquiètent les états. L'afflux des exilés et des immigrants se multiplie, les frontières sont mal protégées.

Les lois et arrêtés sur l'immigration viseront le maintien de l'ordre, la sécurité nationale et les intérêts économiques: "Nul ne peut pénétrer sur le territoire national, sans en avoir reçu



l'autorisation". Cette autorisation sera refusée à toute personne susceptible de porter atteinte à l'ordre public, à la tranquillité publique ou à la sécurité nationale. D'autre part, le permis de travail sera refusé "aux personnes qui pénètrent sur le territoire sans avoir obtenu au préalable l'autorisation de travailler". Par ailleurs, l'autorisation de travailler ne sera accordée que s'il s'avère qu'il n'y a pas de main d'oeuvre disponible sur le territoire national pour effectuer le même travail.

Cette législation fera l'objet de diverses modifications jusque dans les années 1930-1936, lorsque la crise économique et les rumeurs d'une seconde guerre mondiale conduiront les états à adopter des législations fort restrictives. Après un arrêt durant la seconde guerre mondiale, l'immigration reprendra à la fin des années 40. Les lois sur le séjour et l'emploi des étrangers seront adaptées, mais elles garderont le caractère restrictif, voire répressif, des années 30.

## **b) Le droit international actuel**

A la fin de la seconde guerre mondiale la prise de conscience des horreurs engendrées par les idéologies fascistes (déportations, génocide) et la crainte de voir renaître de nouvelles dictatures vont stimuler le développement d'une législation internationale. Cette législation jouera un rôle très important en ce qui concerne la protection des droits de l'homme, notamment l'intégrité des personnes et la liberté d'expression.

Ce document se limitera à évoquer:

- la Convention Européenne des droits de l'homme du 10 décembre 1948 et la Cour Européenne des droits de l'homme créée en 1959, organe judiciaire du Conseil de l'Europe.
- la Convention de Genève de 1951 et le Protocole de 1967 sur le statut des réfugiés.
- le Traité CEE de 1958 concernant les dispositions en matière de libre circulation, ainsi que les traités de Maastricht et d'Amsterdam concernant les frontières communes.

### ***La Convention Européenne des droits de l'homme et la Cour Européenne des droits de l'homme.***

En signant la Convention Européenne des Droits de l'Homme, les Etats ont implicitement accepté de restreindre leur souveraineté, y compris le droit de contrôler souverainement le séjour sur le territoire. Par sa jurisprudence, la Cour européenne des Droits de l'Homme a contribué à l'évolution des droits des migrants.

La question des migrations est surtout une question de relations entre individu et Etat. Il peut y avoir conflit entre, d'une part le droit de l'individu de revendiquer des droits positifs par rapport à l'Etat et d'autre part le droit de l'Etat soucieux de sa souveraineté, de ses intérêts.

Selon la cour européenne, le principe de proportionnalité vise à trouver un équilibre entre les intérêts de l'Etat et ceux de l'individu. Si l'Etat porte atteinte aux intérêts de l'individu, la mesure prise doit :

- Etre prise dans un but légitime. L'intérêt légitime de l'Etat comprend la gestion de l'ordre public sur le territoire, à l'entrée ou à la sortie de son territoire.
- Etre proportionnée (critère d'efficacité et d'interchangeabilité).

## ***La Convention de Genève de 1951 et le Protocole de 1967 sur le statut des réfugiés***

Au terme de cette convention, est considérée comme réfugié, toute personne qui "craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut, ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays.

La Convention de Genève sur les réfugiés est née en 1951 dans le contexte de la guerre froide et de l'accueil des réfugiés provenant des pays de l'Est. Sa compétence a été élargie à tous les réfugiés par le Protocole de New York de 1967.

D'une manière générale, l'application de la Convention reste de la compétence des états. Souvent le HCR est appelé à assumer une fonction consultative, voire à fonctionner comme instance de recours.

## ***Le Traité de Rome***

### ***a. Les migrations des ressortissants CEE***

Le Traité de Rome instituant la Communauté Européenne a pour mission, par l'établissement d'un marché commun, d'une Union économique et monétaire et la mise en oeuvre de politiques ou d'actions communes, de promouvoir un développement harmonieux et équilibré des activités économiques dans l'ensemble de la Communauté (articles 3 et 3 A).

Les articles 8 A et 48 accordent à tout citoyen de l'Union le droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire des Etats membres, sous réserve des limitations et conditions prévues par le traité et par les dispositions prises pour son application. Ils impliquent l'abolition de toute discrimination, fondée sur la nationalité, entre les travailleurs des Etats membres, en ce qui concerne l'emploi, la rémunération et les autres conditions de travail.

Ces dispositions seront rendues obligatoires dans les Etats-membres par le règlement 1612/68. Celui-ci prévoit que tout ressortissant d'un Etat membre, quel que soit le lieu de sa résidence,

a le droit d'accéder à une activité salariée et de l'exercer sur le territoire d'un autre Etat membre.

Ont désormais le droit de s'installer avec le travailleur ressortissant d'un Etat membre employé sur le territoire d'un autre Etat membre, quelle que soit leur nationalité :

- a) son conjoint et leurs descendants de moins de vingt et un ans ou à charge;
- b) les ascendants de ce travailleur et de son conjoint qui sont à sa charge.

Les Etats membres doivent favoriser l'admission de tout membre de la famille qui ne bénéficie pas des dispositions du paragraphe, s'il se trouve à la charge ou vit, dans le pays de provenance, sous le toit du travailleur visé ci-dessus.

### ***b. L'immigration en provenance des pays tiers***

La politique d'immigration a toujours été considérée par les Etats de la CEE comme faisant partie de leur souveraineté. Toutefois, au cours des années 1970, dès les premiers signes alarmants de l'augmentation du chômage, les Etats membres prennent conscience que les problèmes de l'immigration ne pourraient être résolus sans des mesures communes. C'est dans cet esprit que, sur proposition de la Commission, le Conseil des Ministres propose en 1985 une résolution sur la politique migratoire.

#### *La résolution du Conseil de 1985*

Par cette résolution, le Conseil "reconnaît que, dans le domaine de la réglementation communautaire relative à la libre circulation des travailleurs des Etats membres, la priorité doit être donnée aux mesures suivantes :

- amélioration de l'application de la réglementation en vigueur en ce qui concerne certaines catégories de travailleurs migrants;
- poursuite de l'analyse des droits et modalités d'insertion ou de participation, soit individuels, soit collectifs, des migrants aux différents aspects de la vie dans l'Etat membre d'accueil".

## *Le traité de Maastricht sur l'Union Européenne*

Le traité de Maastricht est signé en février 1992 et est entré en vigueur le 1 novembre 1993. Il englobe les questions d'immigration dans son article K1 en considérant que les domaines suivants font partie des questions d'intérêts communs:

1. la politique d'asile;
2. les règles régissant le franchissement des frontières extérieures des Etats membres par des personnes et l'exercice du contrôle de ce franchissement;
3. la politique d'immigration et la politique à l'égard des ressortissants des pays tiers en ce qui concerne:
  - a) les conditions d'entrée et circulation des ressortissants des pays tiers sur le territoire des Etats membres ;
  - b) les conditions de séjour des ressortissants des pays tiers sur le territoire des Etats membres, y compris le regroupement familial et l'accès à l'emploi;
  - c) la lutte contre l'immigration, le séjour et le travail irréguliers de ressortissants des pays tiers sur le territoire des Etats membres ;

Toutes ces questions seront traitées dans le respect de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, du 4 novembre 1950, et de la Convention relative au statut des réfugiés, du 28 juillet 1951, et en tenant compte de la protection accordée par les Etats membres aux personnes persécutées pour des motifs politiques, sans toutefois pouvoir porter atteinte à l'exercice des responsabilités qui incombent aux Etats membres pour le maintien de l'ordre public et la sauvegarde de la sécurité intérieure.

Le Conseil peut, à l'initiative de tout Etat membre ou de la Commission dans les domaines visés:

- a) arrêter des positions communes et promouvoir toute coopération utile à la poursuite des objectifs de l'Union;
- b) adopter des actions communes, dans la mesure où les objectifs de l'Union peuvent être mieux réalisés par une action commune que par les Etats membres agissant isolément, en raison des dimensions ou des effets de l'action envisagée;

- c) sans préjudice de l'article 220 du traité instituant la Communauté européenne, établir des conventions dont il recommandera l'adoption par les Etats membres selon leurs règles constitutionnelles respectives.

Ces mesures sont adoptées au sein du Conseil, à la majorité des deux tiers des Hautes Parties Contractantes. Elles peuvent prévoir que la Cour de justice est compétente pour interpréter leurs dispositions et pour statuer sur tout différend concernant leur application, selon les modalités qu'elles peuvent préciser.

La présidence et la Commission informent régulièrement le Parlement européen des travaux menés dans les domaines relevant du présent titre. Le traité ne fait pas obstacle à l'institution ou au développement d'une coopération plus étroite entre deux ou plusieurs Etats membres, dans la mesure où cette coopération ne contrevient ni n'entrave celle qui est prévue au présent titre.

### **Remarque**

Le traité de Maastricht limite considérablement le rôle de la Commission Européenne dans le développement d'une politique commune en matière d'immigration. Les Etats conservent le droit de prendre les mesures qu'ils jugent nécessaires en matière de contrôle de l'immigration en provenance des pays tiers. Ceci découle clairement du principe de "subsidiarité" dans la politique migratoire et laisse à la coopération intergouvernementale les compétences pour traiter des aspects de politiques migratoires. Le rôle de la Commission n'est que formel dans la mesure où le contrôle démocratique réel et effectif du Parlement est écarté, ainsi que le contrôle juridictionnel de la Cour de Justice européenne.

### *Le Traité Amsterdam*

Signé le 2 octobre 1997 et entré en vigueur le 1 mai 1999, le Traité d'Amsterdam vient compléter les dispositions prévues par le Traité de Rome de 1957 et l'acte unique de 1985. Il englobe les conventions de Schengen de 1985 et 1990 sans pour autant que ces dispositions soient étendues à tous les membres de l'Union. Les décisions en matière d'immigration et d'asile prises par l'Union européenne auront alors force obligatoire et un effet direct.

Cependant une période transitoire de 5 années est prévue à partir de l'entrée en vigueur du traité pour réaliser la libre circulation à l'intérieur de la Communauté. En attendant que soient pris les actes législatifs prévus par ce traité, les questions de politique migratoire continuent de relever du domaine de la coopération intergouvernementale, notamment les mesures sur l'entrée sur le territoire de la Communauté et, les mesures relatives à l'asile politique, la délivrance de visas et des titres de séjour, et le regroupement familial. A l'expiration de la période transitoire la procédure prévoit que, en cette matière, la majorité qualifiée au sein du Conseil des Ministres en coordination avec le Parlement européen, ne sera applicable que si le Conseil le décide à l'unanimité.

On peut donc craindre que le Conseil des Ministres continuera à statuer à l'unanimité sur simple consultation du parlement notamment en matière de politiques d'immigration des pays tiers. Ce qui rend le traité d'Amsterdam pour cette matière plus que aléatoire.

## ASPECTS SOCIOLOGIQUES

### Les causes des migrations

Il y a toutes sortes d'explications à la base des processus migratoires, dont l'importance varie selon les périodes et selon les zones géographiques de départ et d'arrivée. Ces explications sont d'ordre économique, démographique, politique, économique, culturel, politique, familial.

1) Causes économiques: Sous cet angle, les différences entre le Nord et le Sud mettent en évidence la persistance de la pauvreté dans les pays du Sud, qui pousse de nombreuses personnes à chercher du travail dans les pays du Nord. La recherche d'un travail figure parmi les motivations les plus fréquentes des demandes de permis de séjour (35 % en Italie).

2) Causes démographiques: Parmi les causes les plus évidentes, il y a la pression démographique, bien que cette cause ne soit pas nécessairement toujours la plus importante. Il suffit de penser, par exemple, que la tranche d'âge qui produit le plus de migrants (entre 20 et 30 ans), est stable dans les pays développés, alors qu'elle est en augmentation constante dans les pays en voie de développement.

Ainsi, en 1970, il y avait 153 millions de jeunes dans les pays du Nord, contre 395 millions dans les pays du Sud. En 2010, ces jeunes seront 175 millions dans les pays du Nord, contre près d'un milliard (973 millions) dans les pays du Sud. Si nous nous limitons à l'Europe et à l'Afrique, les jeunes européens étaient 66 millions en 1970 et leur nombre ne changera quasi pas d'ici 2010, alors que les jeunes africains passeront de 56 millions à 192 millions.

3) Causes politiques: C'est également un facteur d'émigration important. De nombreuses personnes fuient des pays en proie à la guerre, des régimes dictatoriaux ou à cause de persécutions raciales (ethniques). Rappelons qu'il y a actuellement 20 millions de réfugiés politiques dans le monde.



4) Causes culturelles: L'augmentation des moyens de communications entre pays lointains crée des phénomènes d'attraction: le mode de vie occidental - que nous appelons la "culture occidentale" - est perçu comme plus sécurisant que le mode de vie dans le pays d'origine. Cette valorisation de modèles stimule l'émigration vers le monde occidental.

5) Causes familiales: le regroupement familial est un élément important dans les mouvements migratoires. Par exemple en Italie, il constitue 18 % des demandes et concerne les conjoints, les enfants, les parents ou d'autres collatéraux. Le besoin de reconstruire un noyau familial est un facteur décisif dans la formation des flux migratoires.

### **Le sens des migrations**

Globalement, le sens des migrations s'est renversé. Avant la période industrielle, les migrations internationales partent des pays riches, industrialisés vers les pays pauvres : commerce, colonisation, conquête. Aujourd'hui, les migrations partent des pays pauvres vers les pays riches (Sud vers le Nord, l'Est vers l'Ouest).

La cause du renversement du sens est essentiellement d'ordre démographique. Alors que les pays développés constituent 33% de la population mondiale en 1950, ils n'en constituent plus que 22% en 1990 et cette tendance se poursuit. Par ailleurs, l'origine des migrations s'est modifiée rapidement au cours de ces dernières décennies. Aujourd'hui, de nouveaux pays d'émigration apparaissent (Ghana, Nigeria), alors que l'émigration marocaine et turque diminue.

Sous l'angle international, on parle généralement des flux migratoires du Sud vers le Nord de la planète, et de l'Est vers l'Ouest. Et on est volontiers attentif aux flux migratoires vers l'Occident. En fait, il y a d'autres déplacements de populations tout aussi importants, voire plus importants, notamment à l'intérieur des frontières de l'Asie ou de l'Afrique. Ces mouvements se sont surtout développés à partir des années 70, mais sont encore peu connus. Rappelons simplement que les territoires pétrolifères du Golfe Persique ont attiré plus de 5 millions de travailleurs étrangers, ce qui représente à peine moins que l'ensemble des immigrés en Europe (6 millions).

Les migrations concernent donc l'ensemble de la planète. De plus en plus de pays sont soit des pays d'émigration, soit des pays d'immigration, soit des pays de retour, soit les deux simultanément, comme l'Italie par exemple. En effet, l'émigration italienne persiste, alors que l'Italie est actuellement aussi un pays d'immigration.

Il est donc nécessaire de réfléchir aux phénomènes migratoires sous un angle mondial, pour ne pas les comprendre de manière partielle, locale ou ethnocentrique, et pour saisir les liens directs et indirects qui s'établissent entre les flux au niveau planétaire. Il faut également mettre en évidence les mutations rapides de ces flux, relevant du vaste processus de "globalisation" qui caractérise le présent et qui caractérisera vraisemblablement le futur. Il s'agit en fait d'une "intensification des relations sociales mondiales qui relie entre elles des localités distantes, de telle sorte que des événements locaux sont influencés par d'autres événements qui se produisent à des milliers de kilomètres et vice-versa".

Les migrations s'insèrent dans ce processus de globalisation: non seulement elles alimentent ce processus, mais elles le marquent en produisant des formes de relations sociales particulières dans des contextes de plus en plus pluri-ethniques.

On trouve en effet, rassemblées sur un même territoire, des populations de plus en plus hétérogènes, n'ayant ni la même histoire, ni la même origine, ni la même langue.

Ceci nous oblige à réfléchir en termes historiques aux multiples dimensions des phénomènes migratoires, considérant que chaque événement migratoire est spécifique, et que nous devons replacer chaque événement migratoire dans son contexte historique si nous voulons le comprendre. Nous devons le mettre en relation avec les caractéristiques socio-économiques et culturelles des milieux concernés et l'intégrer dans le cadre des processus migratoires qui se sont succédé.

Les migrations contemporaines présentent chacune des particularités en ce qui concerne le nombre, le type de flux, les motivations, les rapports entre pays d'origine et pays d'accueil, les politiques nationales et internationales qui s'y rapportent.

## **L'immigration: un processus**

Bien souvent on se contente d'étudier les phénomènes migratoires du point de vue du pays d'accueil, c'est à dire d'examiner qui arrive et qui s'installe. On se concentre sur les flux d'entrées, sur les facteurs d'attraction, sur les problèmes d'intégration qui préoccupent également les habitants des pays d'accueil. En mettant ainsi l'accent sur le pays d'immigration, on sous-évalue ou on occulte tout ce qui concerne le pays d'émigration. C'est pourtant tout aussi important de savoir par exemple quels sont les flux d'émigration dans le pays d'origine et pour quelles raisons les individus quittent-ils leur terre natale.

Par contre, si nous étudions les migrations en tant que processus, nous réfléchissons simultanément aux aspects de l'émigration et à ceux de l'immigration, aux flux de départ et aux flux d'arrivée, aux problèmes dans les pays d'origine et dans les pays d'accueil.

Les recherches empiriques mettent en évidence que les éléments qui "poussent" les gens à quitter certains pays sont souvent en relation avec ceux qui les "attirent" vers d'autres pays.

L'étude des processus permet également d'approfondir des concepts comme celui de "projet migratoire" (ensemble d'aspirations, de modalités et de stratégies qui caractérisent le processus migratoire dans ses différentes phases) ou de "chaîne migratoire", qui mettent en évidence la diversité qualitative et quantitative des flux. La chaîne migratoire débute par une phase "pionnière", enclenchée par les jeunes qui partent pour une période temporaire, sans chercher à s'intégrer. Ensuite les flux augmentent, par des mécanismes de regroupement, en particulier par le regroupement familial. Enfin, les flux se stabilisent ou diminuent alors même que les familles cherchent à s'établir de manière définitive et à s'intégrer à la société d'accueil.

## ASPECTS POLITIQUES

### Questions ouvertes...

Le phénomène de l'immigration en Europe au cours des 50 dernières années a fait l'objet de nombreuses recherches et analyses. Cependant, l'interaction de facteurs humains, politiques, démographiques et sociaux rend l'analyse du phénomène de l'immigration complexe. Il n'est pas aisé d'apporter des réponses concrètes, ni d'élaborer des politiques claires, constantes et satisfaisantes. Le travail considérable de recherche a souvent débouché sur de nouvelles questions. Actuellement, on s'interroge sur l'opportunité d'avoir eu recours à l'immigration. Etait-ce nécessaire ?

Même si un rapport récent des Nations Unies fait remarquer que l'Europe devra recourir, au cours des prochaines années, pour des raisons essentiellement démographiques à l'immigration intensive, rien n'est dit sur les nécessités de la mise en œuvre de politiques sociale et d'intégration culturelle.

### *L'impact économique*

En 1945, alors qu'il y avait, après la guerre, un immense travail de reconstruction à entreprendre, la pénurie de main-d'œuvre était importante. L'immigration a contribué à résoudre des problèmes dans l'immédiat, mais à quel prix ?

Du point de vue des pays d'accueil, les travailleurs autochtones désertaient les travaux les plus durs et les plus malsains, dont le travail dans les mines. Ils ont été remplacés par les travailleurs migrants. Mais aucun effort n'est fait au fond de la mine pour assainir et améliorer les conditions de travail. Cette situation est responsable des terribles catastrophes, dont notamment la catastrophe du charbonnage du Bois du Casier en Belgique, à Marcinelle en 1956, où 245 travailleurs étrangers ont perdu la vie. Par ailleurs le travail au fond de la mine eut également des effets déplorable sur la santé des mineurs. Après 5 à 10 ans, les mineurs de fond étaient généralement atteints de silicose ou d'anthracitose, ce qui a représenté une lourde charge financière pour les pays.

Un seul pays, les Pays Bas, a pratiqué une politique charbonnière basée sur l'amélioration des conditions de travail, dans le but d'y attirer la main-d'œuvre autochtone. Ils n'ont pas eu à déplorer de catastrophe minière et la reconversion s'est faite plus facilement. Leur gestion de ce secteur économique s'est révélée plus rentable à long terme.

D'une manière générale on peut affirmer qu'une politique de bas salaires et le maintien de conditions de travail dures et malsaines ont permis de mieux résister à la concurrence mais ont reporté à plus tard la mise en place de technologies nouvelles et de méthodes de gestion plus performantes. Les conséquences économiques de ce retard se sont fait sentir par la suite et ont été très lourdes.

Dans certains cas, l'émigration a servi à éviter les confrontations sociales. C'est ainsi que, en 1960, à la suite d'une longue lutte sociale dans les mines de charbon des Asturies, le gouvernement espagnol a octroyé plus facilement des passeports pour faciliter le départ des travailleurs de la mine.

Ceci nous incite à penser que, bien que l'immigration ait contribué partiellement au développement économique du pays d'accueil, l'afflux d'une main d'oeuvre nombreuse et prête à travailler pour des salaires très bas a constitué un frein au dialogue social et aux revendications ouvrières.

Du point de vue du pays d'origine, l'émigration est le plus souvent une nécessité vitale pour l'individu et le droit d'émigrer doit être garanti. Mais est-ce vraiment au bénéfice de la région concernée ?

Après avoir été nourris, éduqués et formés à un métier, les jeunes travailleurs quittent leur pays à l'âge où ils deviennent productifs. Cela représente une perte pour l'économie du pays d'origine et un appauvrissement pour la région ou la localité où ils sont nés. Certes, les travailleurs migrants ont rapporté des devises aux pays d'origine, mais les régions qu'ils ont abandonnées n'ont pas bénéficié pleinement de cet avantage car les forces vives ont émigrés. L'émigration a été une solution facile pour ne pas affronter le problème du chômage et de la

pauvreté, mais elle a souvent laissé derrière elle un désert économique et démographique. Ce fut notamment le cas de certains villages de Sicile et d'Andalousie qui ont totalement disparu.

### *L'impact démographique*

La prise de conscience du phénomène du vieillissement de la population et de la nécessité de recourir à l'immigration pour compenser le déficit des naissances pose également des questions.

En effet, les statistiques ont été fondées sur la prévision d'une croissance économique normale de 5% par an. Or, ces prévisions se sont révélées inexactes par la suite. Ainsi, même si le facteur démographique est important, d'autres voies auraient pu être exploitées: encourager les naissances, moderniser l'industrie, automatiser les tâches, retarder l'âge de la retraite, améliorer les conditions de travail, ...

La tendance prépondérante à considérer l'immigration uniquement en termes de réservoir de main-d'œuvre pour faciliter la croissance économique et compenser le déficit démographique n'était peut-être pas la seule voie possible. L'idée que seule la croissance économique était synonyme de bien-être est sans doute la principale responsable du dérapage de la politique sociale et des nombreux problèmes qui se sont posés dans les processus d'immigration.

### *L'impact social*

La croissance économique et les conquêtes sociales de l'après-guerre ont permis de mettre en place des dispositifs de protection sociale qui devaient favoriser le bien-être des citoyens. Des mécanismes compensatoires permettraient de protéger les citoyens de la pauvreté et de la marginalité, l'Etat intervenant pour éliminer les inégalités sociales en luttant contre la précarité qui hante des régions et des quartiers urbains en Europe.

Dans la vision de l'Etat-providence, les immigrés contribueraient au développement et en deviendraient également les bénéficiaires puisqu'ils quitteraient des pays pauvres et en difficulté pour aller vers des pays industrialisés, développés et prospères.

Or, ce système de protection sociale était fondé, lui aussi, sur la croissance économique. Il ne tenait pas compte de ce qui allait suivre: la récession, la crise économique, les tensions de la concurrence sur le marché international, la délocalisation des entreprises, la montée du chômage, l'aggravation de la pauvreté. Le déclin économique qu'on a connu a frappé durement les travailleurs immigrés. Il a contribué au développement des quartiers en déclin et à la formation de ghettos, y compris dans les grandes villes les plus riches.

### ***L'impact politique***

Pendant les années 66-70, lorsque furent prises des mesures qu'on peut qualifier de brutales pour mettre fin au flux spontané des migrants, les réactions de la population furent assez fermes et les gouvernements ont dû s'expliquer. Mais les controverses se sont prolongées pendant plusieurs années. Au cours de cette période, dans les différents pays, on a procédé à la régularisation de travailleurs clandestins et on a arrêté la délivrance des permis de travail, mais on s'est installé dans une tolérance complice à l'égard de l'occupation de travailleurs clandestins. Les réactions de la population ont été assez vives. Le débat sur l'immigration eut un effet de radicalisation tant pour l'extrême gauche qui condamnait cette politique illégale et inhumaine, que pour l'extrême droite qui exigeait le départ des clandestins considérés comme un danger pour la sécurité et l'ordre public.

L'arrivée des travailleurs étrangers a donc eu un impact très net sur l'évolution des courants politiques. Elle a servi de prétexte aux mouvements d'extrême droite pour développer une idéologie raciste et xénophobe. Ce prix politique et idéologique ne peut être négligé. Il figure parmi les raisons principales qui ont conduit les gouvernements à fermer de plus en plus ses frontières.

### **Le racisme**

Le racisme est l'un des aspects les plus importants de l'analyse complexe du phénomène migratoire. Personne n'ignore la recrudescence du racisme et de la xénophobie dans toute l'Europe. Le racisme trouve un terrain fertile dans les poches de pauvreté et de marginalité, où l'on rencontre d'ailleurs d'autres formes de violence prônée par des courants idéologiques extrémistes.

Aujourd'hui, dans les zones à forte densité immigrée, l'extrême droite véhicule des théories inspirées par les vieilles idéologies fascistes et nazies sur la suprématie de la race et prône l'exclusion des immigrés. Même si ses adeptes ne représentent qu'une minorité, son action est importante car elle bénéficie parfois de la complaisance de certaines autorités administratives et politiques. Certains gouvernements, dans le souci de calmer une population inquiète, se dépêchent de mettre en oeuvre des mesures discriminatoires, préconisées par des mouvements extrémistes, à l'encontre de la population étrangère, contribuant ainsi à la marginaliser davantage et, ce qui est grave, à légitimer la thèse extrémiste.

Ces théories nationalistes, outrancières, se présentent par un discours rassurant, "Patrie-Famille-Travail", mais elles visent à imposer la suprématie d'un peuple et d'une culture sur un autre et d'une race sur une autre. Elles s'arrogent le droit de reléguer et d'exclure tous ceux qui n'ont pas la même couleur de peau ou la même culture. Elles veulent ériger des principes en normes d'exclusion.

Elles sont en violation de l'article premier de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme "Tous les hommes naissent libres et égaux". Cependant, sur base de fausses promesses d'une société plus facile et plus ordonnée, nombreux sont ceux qui se laissent entraîner. Ces idéologies risquent de réveiller les vieux démons et de conduire les pays vers les aberrations et les horreurs du passé.

Reverrons-nous ré-apparaître les ghettos emmurés de jadis? N'oublions pas qu'ils furent construits pour "protéger le bon chrétien contre le sale Juif et le Sarrasin". Demain ce sera-t-il pour se préserver du sale arabe ou du sale anarchiste, du sale pauvre, et du malade ? Ce terme qui resurgit - et qui fait déjà partie de notre langage courant pour désigner un quartier en déclin où vit un pourcentage élevé d'immigrés - ne cesse d'inquiéter.

### **Un constat**

Après plus de 50 années d'immigration, on constate que ces vues optimistes doivent être revues. Il est vrai que l'Europe a connu, au cours de ces dernières décades, un développement



économique extrêmement important. Mais à quel prix? La pauvreté et la marginalité ont refait surface et sont plus inquiétantes que jamais.

L'oscillation conjoncturelle, les désordres monétaires, la crise économique sont autant de facteurs qui laissent planer un sérieux doute quant à la justesse de vue des années '60. Les dispositifs régulateurs ne se sont pas révélés aptes à garantir le bien-être de la société toute entière.

Les migrants ont été les premières victimes de la crise parce que moins protégés que les autochtones. Ils ont subi plus durement le poids de la crise. Certes, nombreux sont ceux qui ont réussi dans la vie professionnelle : création de petits commerces, restaurants, petites entreprises commerciales ou industrielles. Leurs enfants ont pu poursuivre des études supérieures et universitaires, certains ont accédé à des postes importants : Ministres, chefs de cabinet, conseillers, directeurs d'organismes, fonctionnaires internationaux. On peut affirmer que ces personnes sont intégrées même si elles considèrent qu'elles ont des racines étrangères et font référence à leur culture d'origine. C'est sur cette dualité qu'elles ont construit leur identité.

Mais tous n'ont pas réussi: frappés par le chômage ou par la maladie, ou confrontés à des difficultés administratives et sociales, de nombreux immigrés sont pris en charge par les circuits de l'assistanat et se sont repliés dans des quartiers vétustes. Ils ont rejoint le nombre toujours croissant des marginaux. C'est là que réside le problème de la confrontation entre deux sociétés. C'est à ce niveau que se pose le problème de l'intégration.

## L'INTEGRATION

### a) Mécanismes de l'intégration

Au début, dans les années 45-60, autant les gouvernements que les immigrés considéraient l'immigration comme un phénomène temporaire, répondant strictement à un besoin de main d'oeuvre.

Au cours des années 60, une politique de sédentarisation se fait jour. La prise de conscience du phénomène du vieillissement de la population dans les pays industrialisés et l'essor économique des "Golden sixties" en étaient partiellement les causes. Mais il y avait aussi le constat que les immigrés restaient dans le pays d'accueil. On pensa que les travailleurs migrants avec le temps finiraient par être assimilés et que leurs enfants, scolarisés dans le pays d'accueil, ne poseraient pas de problèmes. Vus sous cet angle, les immigrés n'avaient que deux choix possibles: travailler un certain nombre d'années et puis retourner au pays, ou s'installer définitivement dans le pays d'accueil et être assimilés. Cependant en Belgique, en Région Wallonne, une enquête sur la culture des immigrés menée à l'initiative du Ministère de la Culture en 1967, démontrait que les immigrés perdent peu à peu, au fil des ans, la culture du pays d'origine, sans pour autant acquérir la culture du pays d'accueil. La tendance "assimilationniste" sera donc considérée comme irréaliste et sera abandonnée au profit d'une tendance plus constructive visant "l'intégration". C'est sur ce constat que se développera le débat de l'intégration. Trois tendances s'affrontent:

1) *La tendance syndicale*: Selon les syndicats, les travailleurs migrants sont marginalisés parce qu'ils sont isolés et exploités. Il faut qu'ils adhèrent à l'action syndicale et qu'ils participent aux luttes sociales. C'est par ce moyen qu'ils pourront acquérir la dignité des travailleurs et qu'ils pourront s'intégrer dans le pays.

2) *La tendance psycho-sociale*: Les travailleurs migrants et leur famille rencontrent un nombre insurmontable de difficultés dans le pays d'accueil. Ces difficultés sont dues en grande partie au déficit socio-culturel et constituent un obstacle à l'intégration. Il est nécessaire de développer une aide et un accompagnement social spécifique, concret et

efficace, pour les aider à surmonter ces obstacles afin de s'intégrer. Au niveau scolaire, leurs enfants, handicapés par la langue et la culture et issus de milieux sociaux défavorisés, doivent être orientés vers des formations plus adaptées à leurs capacités plus faibles.

3) *La tendance culturelle*: Elle rejette toute idée d'assimilation. La confrontation entre les différentes cultures est un enrichissement. Dans ce sens, l'intégration culturelle sera d'autant plus facile si les migrants restent conscients des valeurs et des richesses de leur propre culture. Il faut dès lors soutenir la création de centres culturels pour les immigrés et stimuler la créativité comme moyen d'expression et d'échange. C'est donc à partir de la confrontation entre les diverses cultures et la culture dominante que se réalise l'intégration.

### **Les mécanismes de la confrontation**

En réalité, pour bien comprendre ce concept, il faut analyser les mécanismes, les préjugés, les attitudes et les comportements qui sont à la base de la confrontation entre population autochtone et immigrés. Les notions ci-dessous permettent d'entreprendre cette analyse:

#### *1. Le concept d'altérité*

Le problème de l'intégration est lié à la manière de concevoir l'altérité. On peut concevoir l'altérité de 3 façons différentes:

- L'altérité est quelque chose qu'il faut absorber, qu'il faut rendre aussi égale que possible: c'est *l'assimilation de la différence*. Dans ce modèle, l'adaptation à la société d'accueil est prioritaire. L'immigré doit essayer de se conformer autant que possible. Il lui est demandé de se dé-socialiser par rapport à sa culture d'origine, de l'annuler, pour se re-socialiser à travers les coutumes et les normes de la société d'accueil. C'est l'ethnocentrisme.
- L'altérité est quelque chose que l'on peut reconnaître et admettre, mais qui risque de provoquer des problèmes et qui représente donc une menace. Il faut donc la contrôler: c'est *la tolérance de la différence*, dans un modèle pluraliste: on admet l'altérité et la tolérance dans le cadre d'une société multi-culturelle. Dans ce contexte, les divers groupes ethniques s'individualisent et conservent leurs propres coutumes, à condition de ne pas compromettre

certaines valeurs générales indispensables pour la cohésion de la société entière. C'est le paradoxe.

- L'altérité est un élément positif et utile pour les deux parties en présence, elle est source *d'enrichissement individuel et collectif*. Il y a interaction et échange volontaires dans un modèle de changement culturel: L'altérité n'est pas seulement admise, mais elle est reconnue comme positive. Les cultures se rencontrent et s'enrichissent au contact les unes des autres, elles restent différentes tout en se transformant de manière dynamique. C'est la théorie pluri-culturelle.

## *2. Les préjugés ethniques et les attitudes à l'égard de la société d'accueil*

La présence et le poids des préjugés ethniques au sein de la société d'accueil influencent également les processus d'intégration socio-culturelle de manière importante. Les types de préjugés ont été classés en fonction de trois caractéristiques:

- L'accent mis sur la différence: les immigrés ont une autre culture (langue, religion, coutumes) et se comportent donc différemment.
- L'accent mis sur la rivalité: les immigrés prennent le travail des autochtones, occupent les logements, profitent de nos avantages sociaux.
- L'accent mis sur le danger: les immigrés sont une menace, non seulement en termes de distribution des ressources, mais aussi parce qu'ils mettent en péril la sécurité et même l'identité culturelle de la société d'accueil.

Par ailleurs, s'il est clair que la représentation de l'altérité par les immigrés eux-mêmes est un facteur important du processus d'intégration sociale, cette représentation dépend elle-même de la manière dont l'immigré aura vécu sa propre expérience migratoire. A ce propos, on rencontre 4 types de situations:

- 1) L'immigré est ouvert ou aspire à devenir membre de la société d'accueil, il anticipe sa propre socialisation.
- 2) L'immigré est indifférent aux questions d'appartenance

- 3) L'immigré n'a pas l'intention de faire partie de la société d'accueil.
- 4) L'immigré estime faire partie de la société d'accueil par sa naissance ou par l'acquisition de la nationalité, mais il revendique sa propre identité culturelle.

### *3. Le processus d'intégration*

Depuis toujours, les processus migratoires sont la source principale des rencontres et des chocs entre les cultures. Ces rencontres sont liées au type de contact qui peut s'établir.

Alors que les cultures - quand elles sont vues uniquement en termes de dialogue, de confrontation ou de conflit - peuvent paraître des modèles abstraits, les contacts entre les personnes porteuses de diverses caractéristiques culturelles sont quelque chose d'extrêmement concrets. Ces contacts varient selon la manière dont chaque individu a intégré ses propres modèles culturels et selon la manière dont chaque groupe social les a intériorisés.

Dans le cas de l'intégration, on fait référence à ces contacts concrets, c'est à dire aux relations entre des individus et des groupes porteurs de cultures différentes ou appartenant à des ethnies différentes.

Ces contacts peuvent varier d'un extrême à l'autre, c'est à dire de la rencontre positive au conflit ouvert. Ils seront probablement conflictuels s'il y a, d'un côté ou de l'autre, des préjugés ethniques et une forte dose d'ethnocentrisme. Ce sont là des obstacles évidents à la communication, basés sur la présomption que l'on peut juger la culture des autres à partir de ses propres critères culturels (qu'il s'agisse de la culture des autochtones ou de celle des migrants).

Ces contacts peuvent varier également en fonction du contexte social, ou selon qu'il s'agit de primo-arrivants ou de 2e ou 3e génération, ou encore en fonction de l'acquisition par l'immigré de la nationalité du pays d'accueil.

- Les primo-arrivants: Pour le primo-arrivant, la question du contexte de la rencontre peut être illustrée par la distinction entre "être dans sa maison" et "être à l'extérieur". Celui qui

est chez lui (l'autochtone) est avantagé, en fait et en droit. C'est lui qui définit les règles du jeu, de manière formelle ou informelle, et qui détermine les conditions de l'accès au territoire, du séjour permanent et de la citoyenneté, bien qu'il soit tenu de respecter les règles et conventions qui, au niveau international, garantissent aux migrants le droit à la libre expression, à la libre circulation et au libre choix de la résidence et qui, à un niveau national, le protègent contre les actes de racisme et de xénophobie. Mais les primo-arrivants ont accepté les règles du jeu plus facilement. Ils n'avaient pas clairement l'intention de s'établir définitivement dans le pays d'accueil. Nombreux sont ceux qui pensaient rentrer chez eux après quelques années de travail. Ils ont donc établi une distance entre la culture du pays d'accueil et leur propre culture.

- Les immigrés de longue date: Pour les immigrés de longue date, la question est plus complexe. Il s'agit des étrangers qui résident dans le pays d'accueil depuis longtemps ou qui y sont nés, ou encore de personnes qui en ont acquis la nationalité. Ces personnes exigent le droit de conserver leur culture au même titre que les autochtones. Les lois sur la protection des minorités ethniques en Grande Bretagne en fournissent l'illustration.

Ainsi, la dynamique des contacts culturels peut-elle être exprimée en termes de "phases".

Pour les contacts entre les groupes ethniques, on observe 4 phases:

- Dans un premier temps, les relations entre les groupes sont basées sur un mode hiérarchique où les immigrés acceptent d'être socialement et économiquement subordonnés et apprennent la nouvelle langue parce que c'est vital pour eux.
- Vient ensuite une phase de mobilité sociale où certains immigrés cherchent à acquérir une identité sociale positive et font un effort pour accéder au groupe dominant. Ces tentatives, sont parfois couronnées de succès.
- Mais il arrive aussi que ces tentatives d'intégration dans le groupe dominant aboutissent à la conclusion qu'elles sont vaines et/ou sont payées fort cher sur le plan individuel et psychologique. A partir de là, la nouvelle langue et la nouvelle culture ne seront plus chargées de valeurs et de significations positives. Elles ne seront plus synonymes de promotion sociale et de réussite, mais seront plutôt considérée comme un moyen d'expression et de revendication pour la communauté d'origine.

- C'est alors que surgissent finalement des rapports de force entre communautés et que la langue et la culture d'origine deviennent des symboles de l'identité collective. Elles expriment toute la distance entre "nous", les immigrés, et "eux", les autochtones et vice versa.

### **L'intégration sociale: un passage obligé**

Ainsi, l'intégration n'est pas un processus uniforme, ressenti et vécu de la même manière par l'ensemble de la population immigrée. Elle dépend beaucoup de la capacité individuelle de la personne, du contexte local, du niveau culturel et de la réussite sociale. On constate que l'étranger qui a fait des études supérieures ou universitaires aura une attitude plus ouverte à d'autres cultures. Plus épanoui dans sa propre culture, il sera plus tolérant envers d'autres. De même, l'étranger qui a atteint un niveau social aisé, voire dominant, sera plus facilement accepté par la population autochtone et la confrontation sera moins conflictuelle.

Par contre, l'intégration sera plus difficile pour l'étranger peu qualifié et peu scolarisé. Il n'aura pas les moyens d'apprendre convenablement la langue du pays d'accueil et sera souvent pénalisé dans sa vie professionnelle. Ses moyens d'expression seront davantage composés des gestes, de croyances et de rites issus de sa culture d'origine. Il aura tendance à se regrouper avec ses compatriotes pour pouvoir s'exprimer dans sa propre langue et pour partager les mêmes expériences, les mêmes difficultés et les mêmes croyances. Mais ce processus aura contribué à le marginaliser d'avantage.

Ainsi, de nombreux immigrés sont concentrés dans certains quartiers. Même si cette concentration est motivée par le désir de retrouver des personnes qui parlent la même langue, le facteur économique est primordial. La plupart des migrants exercent en effet des métiers peu rémunérateurs et souvent lourds et malsains. Ils sont contraints de résider dans des logements délabrés et désertés par ceux qui ont de plus amples ressources.

Ces quartiers sont composés de grands ensembles laissés à l'abandon, victimes de la spéculation immobilière ou d'erreurs dans l'aménagement urbain. Parfois ils sont situés dans des zones industrielles abandonnées. Ils se referment sur des populations marginalisées,

captives, qui n'ont pas d'autre choix d'habitat. C'est dans cette situation que des cassures apparaissent vis-à-vis du reste de la société. C'est suite à la dislocation économique, aux situations de crise, que nous voyons apparaître des quartiers qui s'effondrent même au sein de villes les plus riches. La population se paupérise : manque de travail, vieillissement de la population, parc immobilier vétuste ou mal adapté, urbanisme déficient, appauvrissement de la vie culturelle. Ces mécanismes sont connus - faible revenu, manque d'infrastructure et de service collectif, développement de la criminalité, etc... Le phénomène de la formation de ghettos est évident.

Dans ces quartiers urbains, les travailleurs migrants s'assimilent difficilement à la culture dominante et perdent peu à peu la culture du pays d'origine. Quant à leurs enfants, nés dans le pays d'accueil, ils ne peuvent assimiler la culture d'un pays qui les rejette, ni accepter la culture des parents repliée sur un passé, un monde et une culture qu'ils ont partiellement oublié et qui apparaît aux yeux de la population autochtone comme dévalorisée.

Mais qui sont ces enfants qui vivent dans ces ghettos urbains, foyers d'extrémismes et de violence ? Quel type de contrat la société peut-elle établir avec eux si l'échelle de valeur n'est plus la même ?

## **b) L'intégration scolaire**

Le problème de l'intégration des enfants de migrants est étroitement lié au rôle et à la fonction de l'école, ainsi qu'aux politiques de contrôle des mécanismes collectifs de socialisation en tant que moyen de reproduction de la hiérarchie sociale établie. Avant la massification et la démocratisation de l'enseignement, les élèves qui ne faisaient pas partie de l'élite étaient exclus de l'enseignement de qualité.

La compréhension du phénomène de l'exclusion scolaire a évolué de pair avec la conception de la fonction et de la signification de l'école. En remontant plus d'un siècle et demi en arrière, on peut dire schématiquement qu'on est passé d'une situation où l'exclusion scolaire n'était pas problématisé (le rôle de l'école étant de sélectionner les meilleurs), à une situation où l'échec scolaire reflète l'incapacité de l'école à faire autre chose que de la sélection, voire



de l'exclusion, mais sans le dire. En d'autres termes on est passé d'une explication idéologique/politique où l'exclusion scolaire est considérée comme normale, à une explication sociologique où le fonctionnement même de l'école est remis en cause. Entre ces deux points de vue extrêmes, il y a place pour toute une gamme d'explications centrées principalement sur l'élève.

Les causes de l'échec scolaire sont multiples, d'origine historique et politique, mais aussi psychologiques, sociales et culturelles. Avant de proposer des remèdes il est indispensable d'analyser globalement les causes. En outre, il faut poser la question de savoir dans quelle mesure l'échec scolaire ne serait qu'un épiphénomène du problème de l'exclusion scolaire. Diverses idéologies, études ou pratiques ont renforcé le rôle sélectif de l'école, notamment l'idéologie du don et l'idéologie de l'enfance inadaptée.

### ***L'idéologie du don***

Selon ce courant de pensée, la réussite scolaire de l'enfant dépend de son intelligence, qui est inscrite dans le patrimoine génétique. On peut d'ailleurs la mesurer : c'est ce qui donne le Quotient Intellectuel. Même si aujourd'hui on ne mesure plus beaucoup les QI d'une manière explicite, cette idéologie reste très présente dans le fonctionnement des mécanismes d'orientation et de sélection des élèves, notamment par le biais des centres PMS (Centres Psycho-Médico-Sociaux) qui sont chargés de l'orientation des élèves.

Sous l'impulsion de courants psychologique et dans une optique pluridisciplinaire combinant la prévention médicale et l'orientation scolaire, les centres PMS participent encore trop souvent à l'orientation vers les sections de relégation des élèves qui ont des difficultés. On se demande aujourd'hui si ce dispositif n'a pas contribué à créer des écoles de valeurs différentes : un enseignement de qualité pour les jeunes qui ont des capacités évidentes ou un bon support familial, un enseignement professionnel pour les moins doués intellectuellement, et enfin un enseignement "spécial" pour ceux qui ont de sérieuses difficultés (notamment les enfants étiquetés "débiles légers" ou "caractériels"). En renvoyant ainsi vers l'élève la responsabilité de l'échec scolaire n'a-t-on pas échappé à la remise en cause de l'enseignement lui-même, de ses méthodes pédagogiques et didactiques ? La bonne conscience de l'école est préservée, son système peut être maintenu.

### ***L'idéologie de l'enfance inadaptée***

Curieusement, l'attention a été attirée sur le phénomène de l'échec scolaire par une étude qui a démontré que cet échec pouvait être le fait d'élèves qui, selon les tests psychologiques d'orientation, étaient parfaitement aptes à réussir.

On a alors vu apparaître une série d'études cherchant à mettre en relief d'inadaptation de certains enfants. Ainsi en France une étude sur les examens constate que les enfants de paysans, même s'ils se présentent aux examens d'entrée, ne sont pas reçus car "nous savons par expérience combien le développement de l'enfant dépend de la situation matérielle et morale du milieu"<sup>1</sup>. Le milieu social est donc tout désigné comme facteur d'inégalité scolaire.

A partir de la fin des années '60 et '70, le concept d'"enfance inadaptée" prend de plus en plus de place. Le milieu social populaire est taxé de déficit culturel. La cause de l'échec serait la conséquence d'un manque de culture collective. On parle d'handicap socio-culturel. Le remède pourrait consister à créer des "écoles spéciales" pour ces enfants. Il n'y aurait pas d'autre solution.

En exprimant ainsi l'inadaptation de l'enfant en terme de dysfonctionnement individuel, on a réaffirmé l'idéologie du don et de la débilité mentale, qui se mesurent en QI. En outre, les termes "handicap social" ou "handicap socioculturel" aboutissent à considérer ces élèves comme inférieurs.

Manifestement, les dispositifs d'orientation n'ont pas tous tendance à tenir compte de l'origine sociale des élèves quand ils utilisent le label "déficient léger" ou "inadapté social". L'orientation vers l'enseignement le plus bas est souvent très discriminante. En particulier, les élèves d'origine étrangère sont souvent victimes de préjugés négatifs et plus fréquemment orientés vers les études de niveau le plus bas. En effet, les statistiques montrent un pourcentage plus élevé de ces élèves dans l'enseignement dit "spécial" alors qu'une étude plus affinée par catégorie socio-professionnelle démontre que les enfants "déficients légers ou inadaptés sociaux" d'origine étrangère ne sont pas proportionnellement plus nombreux que

---

<sup>1</sup> F.Best, *op.cit*, p.9

leurs camarades nationaux de même origine sociale. Ainsi, en Communauté Française de Belgique en 1994-95, 74 % des jeunes fréquentant l'enseignement spécial étaient dans les sections de la forme 3 (troubles comportementaux ou déficience mentale légère). Les garçons et les immigrés y sont sur-représentés, ainsi que les catégories sociales les plus défavorisées. La majorité de ces élèves sont dans les sections "déficience mentale légère". Étrangement, on trouve, dans le secondaire comme dans le primaire, nettement plus d'élèves dans la section "troubles caractériels" en Communauté Française (19 %) qu'en Communauté Flamande (4 %). Nul doute qu'il y a une "dérive de la Communauté Française de Belgique qui consisterait à envoyer en enseignement spécial des enfants réputés difficiles.

### *L'enfant immigré*

Plusieurs études ont porté sur la relation qui pourrait exister entre échec scolaire et enfant étranger ou issu de l'immigration. Être étranger, d'une culture différente, avec une connaissance plus limitée de la langue française due au bilinguisme, être issu de catégorie socio-professionnelle défavorisée, avec un entourage familial peu scolarisé, tout cela constitue-t-il des éléments importants menant inexorablement l'enfant immigré à l'échec scolaire.

Cette hypothèse a été infirmée. Ainsi, le Professeur Mingat fait remarquer que, sur les 10,2 points de différence entre enfants français et étrangers, seuls 3,5 points étaient imputables à la nationalité et 6,7 points à la différence sociale (profession des parents, famille nombreuse, etc.). En ce qui concerne les enfants étrangers nés à l'étranger, les résultats sont plus élevés que pour les élèves nés en France ou de nationalité française (+ 5,4 points) <sup>2</sup>.

En réalité, l'analyse de l'écart entre élèves étrangers ou issus de l'immigration et élèves français doit tenir compte de plusieurs variables explicatives ou de leurs corrélations pour mieux expliquer les facteurs d'échec ou de réussite scolaire:

- la profession ou la catégorie socio-professionnelle
- l'activité du père
- le diplôme du père
- le diplôme de la mère
- l'activité de la mère

- la taille de la famille
- le sexe de l'élève
- le rang dans la fratrie
- la présence d'un frère ou d'une sœur dans l'école
- la situation familiale
- la durée de fréquentation de l'école maternelle
- le nombre de niveaux redoublés à l'école élémentaire

Une enquête statistique effectuée en 1996-97 dans la province du Hainaut en Belgique aboutit aux mêmes conclusions. Les enfants issus de l'immigration réussissent-ils moins bien à l'école? Oui, apparemment, si on s'en tient à une appréciation globale. Les résultats de 6e primaire, par exemple, trahissent une nette différence de résultats: 17 % des jeunes d'origine belge terminent avec une note de 90 %, contre 12 % des jeunes dont le père est originaire d'un pays du tiers-monde ou de la Méditerranée. De même, dans leur 10e année d'étude, 31 % des enfants d'immigrés sont déjà orientés vers l'enseignement professionnel, contre 24 % chez les belges. Mais si l'on isole les facteurs socio-culturels et que l'on compare les résultats à catégories socio-professionnelles égales, les enfants issus de l'immigration réussissent habituellement mieux que leurs condisciples d'origine belge: sur 100 enfants d'ouvriers belges, 40 ont un parcours scolaire "positif". Sur 100 enfants fils d'ouvriers immigrés, on en compte 45. <sup>3</sup>

D'autres études effectuées à Genève et à Bruxelles aboutissent aux mêmes conclusions: rien ne permet de dire que, à variables égales, un chef de ménage ayant une langue maternelle différente du français verrait pour autant ses enfants handicapée sur le plan scolaire. Il semble même que le contraire puisse être vrai.

On a fait remarquer par ailleurs qu'il est nécessaire d'analyser l'échec scolaire en rapport à la question de la pré-scolarité. Les difficultés que rencontrent les enfants étrangers dans leur parcours scolaire proviendraient en grande partie au fait qu'ils n'ont pas fréquenté l'école

---

<sup>2</sup> A.Mingat, Expliquer la variété des acquisitions au cours préparatoire: les rôles de l'enfant, la famille et l'école, in *Revue française de pédagogie*, n° 95, 1991, p.55

<sup>3</sup> N.Hirtt et JP.Kerckhofs, *Inégaux devant l'école, Enquête en Hainaut sur les déterminants sociaux de l'échec et de la sélection scolaires*, APED, Bruxelles, 1997, p.31

maternelle. Le préscolaire aide l'enfant à mieux s'intégrer à l'école primaire et à accéder à l'apprentissage fondamental. Une longue préscolarisation (3 ans) accroît les chances de la réussite scolaire. Or, les enfants nés dans le pays d'origine n'ont pas souvent pu bénéficier d'une préscolarité. Cet élément est bien plus important que la nationalité d'origine.

### ***"Handicap socio-culturel" ou "école handicapante" ?***

Les interrogations sur l'enfant immigré ont permis de mettre en évidence la multiplicité des variables qui entrent en jeu dans l'analyse de l'échec scolaire et la nécessité de s'interroger davantage sur le rapport entre école et société. En effet, la corrélation entre échec scolaire et milieu socio-professionnel est un fait établi: toutes les recherches statistiques fournies par plusieurs centres d'études mettant en évidence le rapport statistique saisissant entre faible milieu socioculturel et échec scolaire.

Face à l'évidence des corrélations statistiques, des études plus approfondies ont été entreprises dès les années 60. Il n'est en effet plus question de confondre entre corrélation statistique et cause. L'appartenance à une catégorie sociale n'est pas en soi une cause de l'échec scolaire. Une relation aussi importante tend à s'interroger sur le rapport entre l'école et la société.

Depuis 1975, une réflexion sociologique plus large s'est ouverte sur l'écart entre la culture valorisée par l'école et celle que vivent les enfants dans leur milieu quotidien (le langage, les pratiques culturelles, les aspirations, les systèmes de valeurs). Il s'agira alors de stigmatiser le rôle de l'école, laquelle en évaluant tous les enfants de la même manière, propose des normes qui s'adaptent aux milieux sociaux aisés. La fonction de l'école est donc mise en question. Du côté pédagogique, l'accent a été mis sur la distance insurmontable entre culture familiale et culture scolaire, voire encore sur la déficience de l'institution scolaire.

En 1967 A. Gérard tire les conclusions suivantes: "L'inégalité des chances de réussite selon les origines sociales et culturelles est un fait aujourd'hui solidement établi. Autre chose est de le reconnaître, et de le mesurer dans toutes ses dimensions, autre chose d'en donner une interprétation et de suggérer des remèdes " <sup>4</sup>. Ces remèdes, c'est l'école et tout ce qui entoure cette institution qui doit les trouver.

---

<sup>4</sup> A.Gérard, in Revue française de Sociologie, numéro spécial 1967-1968, Ed. CNRS, Paris, p.14.

Pour résumer, on distingue aujourd'hui trois théories du handicap socio-culturel:

1. Il y a d'abord la théorie selon laquelle les enfants de familles modestes sont privés de stimulations intellectuelles et en souffrent. Ces familles manqueraient non seulement de moyens financiers, mais aussi de ressources culturelles, ce qui engendrent chez les enfants des déficiences d'ordre cognitif et affectif. Cette conception est à l'origine des pédagogies de compensation dans les années 60. Dans ce contexte, l'échec scolaire des élèves des familles populaires est expliqué en termes de manques par rapport à une culture scolaire qui n'est pas remise en cause.

2. Il y a ensuite la théorie selon laquelle l'échec des enfants est expliqué en termes d'écart entre la culture de l'enfant et celle de la classe sociale dominante. Les familles populaires auraient une culture et un langage propres, différents de la culture et du langage des classes sociales dominantes privilégiés par l'école. L'échec scolaire s'explique en termes de distance inégale par rapport à la culture scolaire. Cette distance serait-elle plus évidente lorsqu'il s'agit de la culture du pays d'origine par rapport à la culture du pays d'accueil ? Nous avons vu plus haut que cette hypothèse a été infirmée, notamment par le professeur Mingat. Diverses études effectuées en Belgique et en Suisse confirment que l'origine culturelle ne constitue pas un obstacle à la réussite scolaire.

Il n'est donc pas exact de parler d'intégration uniquement en termes culturels. Le problème de l'intégration est socio-économique. Il ne s'agit pas du rapport entre une culture dominante et telle ou telle culture d'origine. Il s'agit d'un problème transversal qui peut toucher autant les étrangers que les autochtones confinés dans des quartiers marginalisés.

3. Il y a enfin la troisième théorie du handicap socio-culturel, où c'est l'école qui est responsable de l'échec. L'école est déficiente sur le plan de son fonctionnement, de son organisation. Ce n'est pas l'enfant qui est handicapé, c'est l'école qui est handicapante.

En effet, au delà du cadre de référence "culture du pays d'origine et culture du pays d'accueil", il existe la culture du vécu, celle forgée sur le lieu du travail et dans le quartier. Une culture ne

peut rester statique, elle évolue. La culture de nos parents est différente de la nôtre, comme celle de nos enfants sera différente de la nôtre, ceux qui ont quitté leur pays savent très bien qu'ils ne retrouveront plus dans leur pays d'origine le monde qu'ils ont connu.

L'identité culturelle d'un jeune turc ou d'un jeune marocain né ou élevé dans un quartier ouvrier de Bruxelles ou de Düsseldorf sera plus proche de celle d'un jeune belge ou d'un jeune allemand issu du même quartier que de l'identité d'un jeune turc ou d'un jeune marocain né et élevé au pays d'origine.

Il existe donc dans ces quartiers une autre culture : celle qui se forge dans les bidonvilles, dans le foyer pour travailleurs, dans les usines ou dans les quartiers marginalisés et vétustes des grandes villes.

Le problème de l'intégration scolaire illustre à merveille le fait que le problème de l'intégration de migrants ne réside pas dans l'opposition d'une culture d'origine à une culture du pays d'accueil, mais dans la cassure grandissante entre deux systèmes sociaux, celui, dominant, du pays d'accueil et celui qui s'est forgé dans les ghettos. Sous cet aspect, le problème de l'intégration scolaire prend une toute autre dimension. Deux données fondamentales ont changé:

1. L'état de marginalité et de précarité ne peuvent être dissociés du problème socio-culturel dans le processus d'intégration.
2. A ce niveau, l'intégration est un problème qui ne concerne pas une personne individuellement mais un groupe ou un quartier, et il n'est pas spécifique à une nationalité ou à une culture d'origine mais à la culture de quartier née de la fusion de diverses expériences de vie.

Ainsi, dans le contexte de la démocratisation de l'enseignement, associer l'école au contrôle des mécanismes collectifs de socialisation en tant que moyen de reproduction de la hiérarchie sociale établie, c'est donner à l'école une fonction de sélection et d'exclusion productrice de marginalité. L'école de demain ne peut se limiter à ce seul rôle de sélection basé sur des

principes issus de la culture dominante. Elle doit devenir une école proche du quartier, et s'adapter au contexte socio-culturel local.

Trois fonctions essentielles doivent émerger:

- L'école en tant que système éducatif cohérent rendant l'élève autonome et maître de la construction de ses savoirs
- L'école en tant que système éducatif flexible répondant mieux à la demande individuelle en fonction des capacités et du choix de l'élève
- L'école en tant qu'agent de développement local intégré dans le tissu socio-culturel du quartier.



## 5. L'interculturel : une démarche

Alors que le terme " Interculturalité " est un terme mal défini et mal définissable puisqu'il fait référence à des schémas culturels différents qui peuvent coexister ou s'affronter à divers niveaux de la société, la confrontation interculturelle se rapporte à des faits bien réels qui peuvent avoir des valeurs et des effets positifs ou négatifs.

Cette interaction se manifeste surtout lorsqu'un concept, un événement ou une valeur sont appréciés de manière contradictoire par deux ou plusieurs personnes ou groupes, et particulièrement lorsqu'il s'agit de l'idée de ce qui est vrai ou de ce qui est accepté comme tel.

Deux attitudes peuvent surgir de la perplexité engendrée par la confrontation de l'interprétation d'un événement ou d'un concept en vue d'en établir la valeur ou la justification.

- Soit une attitude de renforcement de l'identité des sujets en présence, ce qui contribue à augmenter la perplexité face à la signification de l'événement évoqué ou du concept exprimé et renforce la polarisation des idées.
- Soit la découverte de significations communes ce qui permet d'amorcer un dialogue positif.

Chacune de ces attitudes trouve sa justification dans l'expérience, la sensibilité ou l'affectivité du sujet. Le concept discuté est susceptible de remettre en cause son identité, son appartenance à un groupe social spécifique, de modifier l'image qu'il veut donner de lui-même ou du groupe auquel il appartient, voire de compromettre les liens ou le statut qu'il détient au sein de la société ou du milieu de vie.

Ces attitudes peuvent être plus réservées ou plus positives, en fonction de la manière de gérer le débat. La première attitude se produit lorsque l'on considère qu'une culture, parce que plus évoluée, peut assumer un rôle dominant justifié par ce qui est considéré par la culture dominante comme une réalité objective.

La seconde attitude par contre, est basée sur le principe que la réalité est constituée d'une richesse historique et culturelle multiple et d'une série d'événements auxquels il faut se

référer.

Les tenants de la première attitude considèrent que le monde objectif est représenté par une série de concepts que nous assumons plus ou moins parfaitement, qui correspond à une réalité acceptée par tous. Il s'en suit qu'on considère qu'il existe une culture détenant le monopole d'un modèle définitivement corrigé par une réalité "objective", par exemple "l'eurocentrisme".

Les seconds, par contre, nient cela et considèrent que les cultures reproduisent à leur manière et dans leurs propres limites des normes et des préjugés transmis par la tradition ou le patrimoine culturel de groupes différents et que la réalité objective n'est pas d'évidence l'héritage d'une culture ni d'une société dominante.

L'interculturalité est un système qui n'autorise pas que la réalité soit représentée selon notre modèle culturel. Elle se base sur la conviction profonde qu'aucune culture ne peut prétendre représenter la réalité parce qu'il n'est pas possible de définir une réalité objective ?le vrai? en dehors de toute représentation symbolique. Le vrai n'est qu'une représentation au sein d'un processus spécifique.

Les êtres humains réagissent par rapport à des concepts ou à des événements sur base de la signification que ceux-ci peuvent représenter pour eux-mêmes. Cette signification découle de leur expérience de vie et de leur éducation, qui constituent leur identité, de leur conscience d'appartenance à un groupe, de leur maturité, de leur capacité d'analyse, de leurs besoins de première nécessité, de leur capacité de perception de l'autre.

Si un concept ou un événement est susceptible de confirmer l'individu dans sa croyance, ou tend à valoriser ses particularités, cet individu aura une réaction positive et entamera plus facilement le dialogue même s'il est obligé de modifier son jugement au cours de la discussion.

Si un concept ou un événement provoque un sentiment de perplexité par rapport à une croyance ou si cette "réalité" paraît humiliante ou blessante pour l'individu ou pour sa communauté d'appartenance, l'individu réagira agressivement en niant le bien-fondé de cette

réalité, ou essaiera de la nier ou de remettre en cause l'interprétation qui en est faite. Dans les deux cas, le dialogue sera rompu.

Mais il y a un autre cas de figure. Il est bien connu que lorsqu'on attribue comme un état de fait des caractéristiques à un groupe de personnes, ces caractéristiques deviennent vraies dans la conscience des personnes concernées. Ceci a été observé à maintes reprises dans des situations particulières face à des cas de marginalité et de délinquance. Ces personnes ont souvent intériorisé l'identité de pauvres, de marginaux ou de délinquants, sans pouvoir réagir ni tenter de changer leur état. L'écrivain latin Pline faisait observer que l'homme qui devient esclave perd la moitié de son humanité.

On peut comprendre que cette tendance à étiqueter les personnes produit souvent des effets sur des groupes immigrés. Elle peut renforcer leur sentiment d'exclusion et les prive de toute capacité de sortir de la marginalité. Toute tentative de dialogue ou toute possibilité d'intégration sera mise en échec. Ce phénomène n'est pas différent au niveau mondial où l'attitude dominatrice des grandes puissances qui, en toute impunité, fomentent des guerres, détruisent des pays et des gouvernements et profitent impunément des richesses des pays visés, ne peut qu'engendrer la haine, la violence et la misère, et certainement pas la paix, la justice et le développement.

#### Rôle de l'interculturalité

L'éducation permanente et l'action interculturelle doivent s'efforcer à développer une analyse critique de la réalité, et à prendre de la distance vis-à-vis des idées véhiculées par la culture dominante pour permettre une analyse objective, en intégrant dans leur démarche le respect d'autres modèles et d'autres cultures. Il faut examiner les différentes facettes de la vérité et pas seulement celle qui nous "convient".

Il faut partir du principe que chaque culture est constituée de connaissances et d'expériences provenant d'autres cultures et qu'il est possible d'en comprendre les significations pour positiver la confrontation. Il faut admettre que chaque culture peut intégrer la connaissance et les valeurs d'autres cultures.

L'interculturalité doit tendre à développer le dialogue. Elle ne doit pas être assimilée à la culture dominante ni renforcer les identités culturelles diverses.

Elle doit développer l'échange et construire une nouvelle réalité culturelle commune. Lorsque les parties auront intériorisé les connaissances et les significations des autres cultures, elles pourront participer à la construction d'une nouvelle réalité culturelle.

" Faire de l'interculturel " implique la prise de conscience de ce que la saisie de la réalité est subjective, déformée par l'identité culturelle du sujet qui la définit.

Il faut que le dialogue interculturel soit dégagé de tout esprit de compétition et collabore à la recherche d'un point de vue commun.

Les formations interculturelles doivent donc satisfaire à certaines conditions :

- la réciprocité dans l'approche des identités communes ;
- la recherche d'une identité commune ;
- un équilibre du rapport de pouvoir;
- le respect mutuel ;

La rencontre avec l'interculturalité n'est pas une attitude spontanée. On constate souvent que la peur de ce qui est différent est la réaction dominante. L'interculturalité est une démarche qui vise à construire et à soutenir par la connaissance, la conviction et l'analyse approfondie, une nouvelle culture capable de faire tomber les barrières et les inhibitions qui y font obstacle. L'interculturalité est à construire à travers un engagement " moral ".

L'interculturalité ne signifie pas l'appartenance à plusieurs cultures sans se reconnaître dans aucune. Seule la connaissance de sa propre identité permet de reconnaître " l'autre ". Qu'il s'agisse d'un autochtone ou d'un allochtone, chacun a les mêmes droits d'expression, de vie, de croyances, d'habitudes. " L'autre " a le droit de se reconnaître dans une richesse culturelle, quelle qu'elle soit.

L'interculturalité ne signifie pas non plus qu'il faille tout englober dans un internationalisme culturel où tout est réduit à une certaine culture générale, toutes cultures confondues.

L'interculturalité signifie comprendre avec clarté les dynamiques, les capacités et les

limites individuelles et collectives. Cela signifie connaître l'histoire de son pays, comprendre les richesses culturelles, littéraires et scientifiques qui ont été réalisées et avoir conscience de ce que l'on souhaite encore réaliser en visant le dépassement des particularismes et des séparatismes.

Etre conscient de sa propre identité en tant que personne et en tant que citoyen consiste à ne pas ignorer les autres en tant que personnes ni en tant que citoyens, à ouvrir le dialogue sans fermetures égoïstes, sans jugements partiels, sans attitudes méprisantes. Il est indispensable de développer une volonté de vivre et d'évoluer avec ces personnes " différentes ".

L'éducation à l'interculturalité ne consiste pas à transmettre une idée stéréotypée de la tolérance ou à participer à certains moments de célébration ou de fête organisés par l'un ou l'autre groupe culturel.

L'évolution rapide de la société nous permet de constater la montée du nationalisme, du racisme, de la violence, l'exploitation de masse, le militarisme, l'extrémisme, la peur, les inégalités sociales, la misère, qui sont autant de défis dont on ne perçoit pas toujours les solutions. L'éducation à l'interculturalité consiste à effectuer un travail au niveau historique, éthique et social, à développer une conscience interculturelle afin de ne pas se trouver dépourvu face à ces défis de notre société.

Il faut que l'éducation interculturelle soit militante avec un engagement formatif. Elle doit être capable de dépasser des blocages conceptuels, des résistances psychologiques et politiques. L'éducation interculturelle doit amener des solutions de cohabitation et d'entente entre cultures diverses. De cette cohabitation pourrait se dégager un dynamisme constructif basé sur la différence et le dialogue.

Il est nécessaire de comprendre et de faire comprendre que nous vivons un moment historique. Il n'existe plus de zones géographiques, sociales et culturelles où l'on puisse vivre sa propre culture en ignorant le monde entier. De même, il n'existe plus d'identité culturelle dominante, pure, protégée de toute influence. Ne pas comprendre cela c'est se tromper sur le plan éthique et historique. Le refus de comprendre cette réalité contribue à préparer un avenir incertain semé de souffrances.

Comprendre que nous vivons aujourd'hui dans une société en mouvement, dans une société multiculturelle submergée d'informations face auxquelles nous nous sentons de plus en plus étrangers, peut aider à nous ouvrir davantage vers l'autre, à dépasser les préjugés et à rechercher des éléments communs à toutes les cultures.

Comprise dans ce sens, l'éducation interculturelle ne va ni vers l'assimilation, ni vers l'intégration. Elle se situe au niveau de la co-existence et de la diversité, ouverte résolument vers de nouvelles identités personnelles et collectives, à la recherche de la construction d'une société plus humaine et plus fraternelle,

L'approche "européiste" (eurocentriste) qui considère que la culture européenne et le modèle européen sont exemplaires est à l'opposé du principe de l'interculturalité puisqu'elle établit que l'Europe détiendrait le droit d'imposer son propre modèle. En outre, la valorisation de ce seul modèle de culture et de démocratie aboutit à discréditer tout autre modèle culturel, social ou politique, et à développer des attitudes de supériorité, de racisme et de xénophobie.

Ceci peut revêtir une extrême gravité, puisqu'on est amené ainsi à participer à des actions de guerre pour imposer une réalité culturelle et politique déterminée.

#### L'interculturel : un système éducatif

L'interculturalité n'est pas une méthode pour découvrir la vérité objective mais permet d'analyser un événement ou un concept en tenant compte de divers points de vue, en intégrant les vues et sensibilités d'autres cultures. L'éducation interculturelle ne part pas d'un principe ou d'un modèle culturel supérieur. L'éducation interculturelle part du respect de l'autre, de sa richesse, de son point de vue, et cherche à développer un dialogue constructif avec des méthodes pacifiques et non pas du désir d'imposer prétentieusement un modèle de vérité dit " supérieur" par des pressions économiques ou par la guerre. La guerre n'a pas apporté et n'apportera jamais la paix, elle n'apporte que le crime, la destruction, la misère et la haine.

L'action éducative en milieu interculturel doit nécessairement tenir compte des problèmes de socialisation par rapport aux différentes phases du processus migratoire. Si l'action se déroule dans un quartier ou dans le centre, il faut tenir compte de l'engagement des formateurs et des animateurs, de leurs capacités à communiquer et à écouter, de leur sens des responsabilités, de leur connaissance du milieu de vie des sujets, de leurs racines culturelles.

L'essentiel de l'action interculturelle, et de loin le plus important, consiste à :

- développer des attitudes de motivation ou de changement en termes de liberté,
- réaliser ensemble
- partager les problèmes pour atteindre des buts bien définis
- construire ensemble des instruments d'analyse et de prise de conscience de la réalité à laquelle nous sommes confrontés
- participer au changement de cette réalité.

Les formations doivent être développées à travers des activités relatives à la connaissance des cultures (mœurs, modes d'expression, géographie, littérature, histoire, valeurs, éthique, expression, art, communication, créativité, etc.) en incluant des conditions politiques et sociales : pauvreté, marginalité, relégation, oppression politique et sociale, racisme, discrimination, violence, torture.

En termes de méthodes et de stratégies, la réalisation d'actions éducatives efficaces dans le domaine interculturel implique également, de la part du formateur et de l'animateur, des connaissances appropriées sur le plan ethnologique, historique, social et religieux.

Les connaissances de base des formateurs et des animateurs doivent se centrer sur différents aspects :

1. Connaissance des comportements du groupe cible: dynamiques par rapport à l'âge, au milieu social d'origine et au lieu de vie, au contexte familial, aux caractéristiques du quartier. Ceci afin de mieux créer le

contact approprié entre le formateur?animateur et le groupe cible : adultes, enfants, groupes d'âges divers, groupes mixtes, autochtones, allochtones, etc.

2.Le formateur-animateur doit disposer :

- de capacités d'individualiser, de déterminer quelles sont les potentialités du public en termes de motivation et de besoins,
- de capacités d'observation et d'évaluation du comportement
- de capacités de gestion des rapports interpersonnels

3.Le formateur ou l'animateur doit pouvoir choisir les outils les plus appropriés pour l'évaluation de l'action éducative et des échanges en centrant l'attention sur les principes pédagogiques interculturels et sur les produits de la recherche.

L'interculturalité doit aboutir à

- L'échange de connaissances et habiletés techniques et la structuration d'actions. Sans quoi les résultats resteront au niveau de la réflexion, sans avoir d'impact réel.
- L'amélioration de la qualité de la communication dans des dynamiques interpersonnelles. En effet, sans la création d'une atmosphère de participation et d'écoute réciproque, il ne peut y avoir de dialogue.

Pour développer des activités dans le domaine de l'interculturel, la formation du formateur et de l'animateur est indispensable. Certaines techniques peuvent être apprises lors de séminaires et de colloques. Mais des connaissances spécifiques et concrètes acquises sur le terrain sont indispensables pour aborder des problématiques comportementales liées à des pulsions conflictuelles, à des blocages psychologiques, à l'éducation des groupes, à l'impact des préjugés, de la marginalité, de l'exclusion. Ces connaissances sont d'une importance capitale lorsqu'il s'agit d'ouvrir des passerelles de dialogue dans des contextes socio-culturels particuliers et lorsque l'on veut établir des réseaux de contacts et d'échanges avec les plus



démunis.

Ceci requiert de la part du formateur et de l'animateur de vastes et diverses capacités spécifiques notamment sur le plan du développement personnel, des dynamiques interpersonnelles et de groupe, des techniques de communication, de la gestion des échanges, de l'évaluation non sélective, de l'écoute et de la disponibilité.

L'interculturel est un autre continuum à découvrir, un monde à construire pas à pas. Il faut avoir la conscience des objectifs que l'on veut atteindre, la volonté de construire un monde plus juste et plus humain.

## **Conclusion**

Après plus de 50 de l'histoire de l'immigration de travailleurs étrangers, le débat reste bien ouvert.

Il reste ouvert car - malgré les décisions de fermeture des frontières prises par les pays européens -, la poussée migratoire reste forte en raison de la persistance de situations difficiles dans de nombreux pays du monde, autant sur le plan de l'économie et de la démographie que sur celui du non-respect des principes démocratiques et des droits de l'homme.

Il est ouvert dans les pays d'accueil, parce que, même si de nombreux immigrés s'y sont intégrés, nous constatons que les politiques sociales mises en oeuvre n'ont pu arrêter les processus de paupérisation, de marginalisation et la formation de ghettos. Or il n'y a pas d'intégration culturelle sans intégration sociale et économique.

En effet, le développement de la marginalisation et de la formation de ghettos ne peut mener qu'à la confrontation. L'effort à faire pour assurer l'intégration sociale et culturelle devient dès lors urgent car c'est sur ce terrain que s'affronteront les enjeux:

- entre la paupérisation et le développement,
- entre la marginalité et la culture
- entre la ségrégation et l'intégration

- entre l'oppression et la liberté d'expression

Mais aussi:

- entre la discrimination et le droit à la justice ,

- entre le fascisme et la démocratie

- entre l'oppression et la liberté.

Il n'y a donc pas d'autre choix pour les quartiers défavorisés de nos villes :

- ou s'épanouir culturellement et socialement et participer, à part entière, au développement de la société,

- ou courir vers l'affrontement dont l'enjeu sera lié aussi à nos libertés.

Le débat sur l'immigration reste ouvert également en ce qui concerne la montée du racisme: malgré l'effort éducatif et les dispositifs législatifs mis en place au niveau national et international, le développement des idéologies et des partis d'extrême droite continue de contribuer au rejet de la population immigrée et d'aggraver sa précarité .

Ceux qui ont vécu l'oppression fasciste et nazie se souviennent et savent à quel point ces mouvements extrémistes sont dangereux, à quel point la condescendance de certains hommes politiques et de certains gouvernements est grave et inexcusable.

Il est raisonnable de présumer que l'ampleur des difficultés et du débat actuel est dû au fait que l'on a toujours réfléchi et réagi en fonction d'un seul paramètre de la problématique de l'immigration et de l'intégration: soit le besoin de main d'oeuvre (et l'appel à l'immigration), soit la crise économique (et le contrôle de l'immigration), soit la situation démographique (et l'appel à l'intégration), soit la société multiculturelle (et l'appel au développement culturel).

Or l'intégration d'un nombre très important d'immigrés ne peut être abordée uniquement dans une approche à deux dimensions. Les facteurs économiques, sociaux, éducatifs et culturels interviennent en même temps. On ne peut espérer intégrer culturellement un immigré si son état de précarité l'exclut et le marginalise du reste de la société, de même qu'il n'est pas possible de résoudre ses problèmes sociaux s'il ne peut quitter la spirale de l'assistanat par une intégration professionnelle. C'est donc sur les trois facteurs à la fois qu'il fallait agir.

### *L'aspect économique*

Sans formation et sans développement économique, les quartiers sont condamnés au déclin, à la pauvreté et à la marginalité. Le développement économique local est indispensable. Ces quartiers doivent bénéficier de mesures de reconversion industrielle et de développement économique.

### *L'aspect social*

Les personnes qui vivent dans ces quartiers délaissés sont dans des situations de précarité telles qu'elles ont besoin d'accompagnement social et d'assistance juridique pour surmonter l'ensemble des obstacles professionnels, culturels et sociaux qu'elles rencontrent. Sans cet accompagnement et sans réinsertion, l'intégration sociale, éducative et culturelle sont impossibles.

### *L'aspect culturel et éducatif*

Le processus d'intégration doit contenir les éléments historiques, littéraires et ethnologiques de diverses cultures, y compris l'histoire du quartier lui-même. Il faut que sa population acquière la conscience de son identité et des moyens d'expression collective. Il faut lui permettre une prise de conscience et une connaissance critique de la réalité sociale dans laquelle il vit et lui donner la capacité de participer et de contribuer à un changement de société.

Au niveau scolaire, il faut que l'école s'adapte à cette réalité culturelle. Le rapport Plowden sur les élèves de l'enseignement primaire de 1954 à 1967 avança l'hypothèse que l'inégalité des chances risque d'être accentuée si on traite tous les élèves de la même manière. Le Livre Blanc de l'Education et de la Formation de la Commission européenne "Enseigner et apprendre: vers la société cognitive", met l'accent sur la nécessité d'opérer des réformes dans ce domaine. Il recommande "une plus grande adaptation des structures actuelles et des institutions éducatives et de formation pour faire face à la diversité des publics et des besoins".

En outre il faut tenir compte du fait que le processus d'intégration n'est pas un phénomène statique. On ne s'intègre pas à un moment donné. C'est un processus dans le temps, c'est un changement progressif. Ce serait une erreur de développer des activités et des dispositifs tendant à faciliter l'intégration de travailleurs immigrés arrivés dans le pays d'accueil il y a 30 ou 40 ans, en prenant comme référence leur spécificité culturelle et sociale au moment de leur arrivée. En 30 ou 40 ans, des changements se sont opérés: la structure familiale et le comportement social se sont modifiés, les enfants ont d'autres points de repères. Le problème de l'intégration se pose en d'autres termes. De même, c'est une erreur d'aborder l'intégration des primo-arrivants sans tenir compte des processus de changement qui s'opéreront, qu'ils en soient conscients ou pas.

Pour être efficaces, les stratégies d'intégration doivent se placer dans la perspective de l'évolution sociale et culturelle des immigrés. En effet, avec le temps, les immigrés modifient leurs comportements et s'adaptent au milieu qui les entoure. Le problème, ce n'est pas l'intégration des immigrés mais le milieu dans lequel ils s'intègrent. Est-ce dans celui de la culture dominante ou dans celui des quartiers marginalisés ? Et si c'est dans les quartiers marginalisés, quel type de relations et d'échanges faut-il établir avec cette nouvelle entité culturelle ?

En fait d'intégration, on est confronté à deux cas de figures: d'une part le primo-arrivant, d'autre part les travailleurs qui sont dans le pays depuis longtemps ainsi que leurs enfants.

1. En ce qui concerne le primo-arrivant, on a constaté trois réactions à l'égard du pays d'accueil:

- Une réaction réservée: "Je suis étranger, j'ai l'intention de rentrer chez moi plus tard, je ne souhaite pas faire un effort pour m'intégrer".
- Une réaction positive: "Je suis arrivé dans ce pays, je suis content d'y être, mes enfants vivent ici, je ferai tout pour m'intégrer".
- Une réaction de démission: "Je suis venu ici pour améliorer ma situation, je me trouve dans une situation difficile et précaire, je reste dans ce quartier car j'y trouve d'autres compatriotes, je ne rentrerai plus chez moi, personne ne pourrait m'aider là-bas".

2. En ce qui concerne les travailleurs migrants qui sont dans le pays d'accueil depuis longtemps ainsi que leurs enfants, soit ils ont construit leur identité sur le modèle de la culture dominante du pays d'accueil, soit ils n'ont pas réussi socialement et ont construit leur identité sur celle des quartiers marginalisés.

Mais il y a une troisième caractéristique qui est commune à tous les cas de figure: après plusieurs années, tous se considèrent en droit de revendiquer leur identité culturelle spécifique qui, sans aucun doute, n'est plus la culture du pays d'origine, mais qui est celle du vécu quotidien, forgée les lieux de travail et de vie.

En conclusion, un demi siècle d'histoire de l'immigration ne nous autorise plus à penser l'intégration en termes de culture du pays d'accueil opposée à une culture du pays d'origine. Il s'agit d'une société dominante opposée à une société marginalisée, paupérisée ou en train de le devenir, et produisant une culture de ghetto. C'est sous cet angle historique et dynamique qu'il faut analyser les processus d'intégration et mettre en oeuvre les stratégies d'action à tous les stades de ce processus, pour que l'intégration soit la réussite sociale non seulement des migrants mais aussi des autochtones qui vivent dans ces mêmes quartiers et partagent le même sort.